

**Immeuble communal 22, rue Mégevand - Local professionnel - Mise
à disposition du Cabinet LEFRANC-CORBET - Avenant au bail professionnel
du 2 juillet 1993**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par bail professionnel du 2 juillet 1993, la Ville de Besançon a donné en location à M. GUENOT Patrick, des locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble communal 22 rue Mégevand, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 1993.

M. GUENOT a notifié son intention de quitter ces locaux professionnels qu'il partage, avec l'accord de la Ville depuis 1996, avec une SELARL d'architecture, le Cabinet LEFRANC-CORBET.

M. LEFRANC désire poursuivre le bail de ces locaux dans les mêmes conditions que celles accordées à M. GUENOT.

Il est donc envisagé de transférer le bail professionnel initialement consenti à M. GUENOT au Cabinet LEFRANC-CORBET, aux mêmes conditions et pour la durée restant à courir jusqu'au 30 juin 2003, à savoir :

- loyer annuel : actuellement de 48 422,18 F révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de base étant celui du 4^{ème} trimestre 1992 (1005)

- paiement du solde du droit d'entrée selon les modalités prévues au bail initial.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir sur ces bases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.